

COMMUNAUTÉ de VUES

BEYNOST | MIRIBEL | NEYRON | ST-MAURICE DE BEYNOST | THIL | TRAMOYES



www.cc-miribel.fr



Grand angle

**TRI ET RÉDUCTION
DES DÉCHETS :**
la CCMP s'engage pour
notre environnement

Édito

Préserver l'environnement et engager le territoire dans un développement soutenable sont des exigences dont les collectivités doivent se saisir à bras le corps, tout en les inscrivant dans une approche économique globale.

Aujourd'hui, la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif des déchets et la déchèterie sont des services gérés par la CCMP et qui représentent près de 40% de son budget de fonctionnement. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la ressource spécialement dédiée au financement du service ; cependant, cette dernière ne représente que 85% des recettes nécessaires à son fonctionnement. Devant l'importance des montants financiers, il devenait indispensable de maîtriser les différentes filières de traitement des déchets et de mieux contrôler les apports à la déchèterie.

Ainsi, il nous faudra poursuivre notre effort en faveur du tri sélectif : notre geste de tri a un impact significatif sur la facturation qui est faite à la collectivité et donc sur la fiscalité ! Il nous faut donc dépasser une vision de court terme et considérer que les éventuelles contraintes mises en place sont un moyen salutaire, nécessaire et indispensable, pour prévenir une augmentation à terme de la TEOM.

Enfin, qu'il me soit permis de me réjouir des premières semaines d'exploitation de COLIBRI. Près de 3 000 voyages réalisés en mars, c'est encourageant et positif ! D'autant plus que COLIBRI permet également aux plus modestes de se déplacer facilement sur notre territoire, à l'heure où le prix du pétrole ne cesse de renchérir le coût de la voiture individuelle et de creuser une fracture sociale et énergétique entre les citoyens.

En matière de défense de l'environnement ou de lutte contre les inégalités sociales, il ne faut jamais oublier que « vivre ce n'est pas respirer. C'est agir ! ».

Pascal PROTIERE,
Président de la CCMP



> L'essentiel

page 3 | Perspectives

> Budget 2012 : la bonne santé financière de la CCMP permet de poursuivre les investissements

page 4 | Repères

> Académie de Musique : garantir la qualité de service public de l'enseignement sur le territoire

Communauté de vues,
magazine de la Communauté de communes
de Miribel et du Plateau

1820, Grande rue • 01 700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 • mail : infos@cc-miribel.fr

Directeur de la publication : Pascal Protière
Rédacteur en chef : Sébastien Bénétiellière
Conception-rédaction : J'articule
Création et mise en page : J'articule

Images : Patrice Binard, François Boisjoly, CCMP,
Institution Joséphine Guillon, Office Culturel
de Miribel, Office de Tourisme de la CCMP,
Organom, Stéphanie Philippe

Impression : ICA Courand,
imprimé à 9 200 exemplaires
sur du papier recyclé
Cyclus print

Prochaine parution : octobre 2012
Dépôt légal en cours



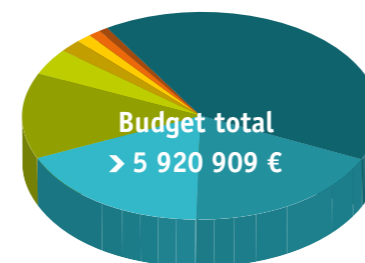
Cette année encore la situation financière de la Communauté de communes reste saine : aucun recours à l'emprunt pour 2012, des coûts de fonctionnement maîtrisés et un programme d'investissements en accord avec le plan pluriannuel voté en 2009. Côté fiscalité, la CCMP a choisi de ne pas faire évoluer ses différents taux en attendant les potentielles évolutions législatives qui pourraient modifier les recettes de l'intercommunalité.

En fonctionnement, la CCMP maintient son effort en direction du sport et de la culture, tandis qu'elle affiche sa volonté de maîtriser les coûts, toujours plus importants, relatifs au traitement des déchets. Concernant l'investissement, une part importante du budget sera consacrée aux aménagements de sécurité sur voirie.

La stabilité financière de la CCMP confirme une gestion saine et raisonnée du budget, qui permet en outre de réaliser les investissements prévus au plan pluriannuel de 2009.

Consolider la bonne santé financière et poursuivre les investissements

FONCTIONNEMENT : LA CULTURE ET L'ENVIRONNEMENT À L'HONNEUR

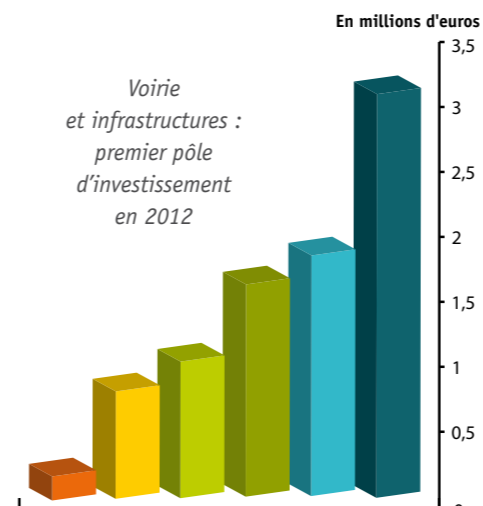


▲ Répartition par services du budget de fonctionnement réel :

- Aménagement et service urbain-environnement : 2 423 478 €
- Services généraux : 1 079 772 €
- Culture : 1 076 270 €
- Sport et jeunesse : 784 579 €
- Actions économiques : 245 391 €
- Habitat et logement : 124 750 €
- Intervention sociale et santé : 73 634 €
- Enseignement/formation : 65 610 €
- Sécurité et salubrité publique : 47 425 €

Toujours très engagée dans les problématiques environnementales, la Communauté de communes consacrera en 2012 **37% de son budget de fonctionnement réel à la compétence « déchets »**, qui comprend la gestion de la déchèterie, des ordures ménagères et de la collecte sélective. La CCMP soutient en effet les efforts de ses habitants pour la réduction des déchets et l'amélioration du tri sélectif, efforts qui produisent des effets remarquables depuis la mise en place de la collecte en porte-à-porte en décembre 2009 (voir dossier en page 6).

En deuxième position des dépenses de fonctionnement arrivent le sport et la culture, avec un total de 1 860 849 €, soit plus de 30% du budget de fonctionnement réel. Si les subventions aux associations sont en hausse (+ 30% par rapport à 2011), traduisant un effort supplémentaire de la collectivité, **la politique de maîtrise des coûts porte ses fruits** : les dépenses de fonctionnement liées à l'Académie de Musique et de Danse sont en baisse de 25 000 € (3%) depuis l'année dernière.



INVESTISSEMENT : PRIORITÉ AUX INFRASTRUCTURES

Dans la continuité des investissements de 2011, **la CCMP poursuit les travaux d'aménagement, de développement et de rénovation des voiries d'intérêt communautaire, avec pas moins de 3 234 433,27 € de budget consacré.**

◀ Les investissements par secteurs en 2012

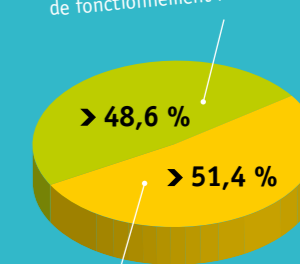
- Voirie/infrastructure : 3 234 433,27 €
- Solidarité : 1 928 203,23 €
- Sport : 1 700 577,17 €
- Divers : 1 094 946 €
- Environnement : 860 631,20 €
- Transport/mobilité : 192 967 €

Le budget 2012 en chiffres

Le budget prévisionnel total s'élève à 29 717 079 49 € et se répartit comme suit

Budget de fonctionnement
14 430 507 €

dont 5 920 909 € de budget de fonctionnement réel



Budget d'investissement
15 286 572,49 €

Pour la deuxième année consécutive, la CCMP donne la priorité à l'investissement. Cela témoigne de sa volonté de maîtriser les coûts à long terme.

Parmi les chantiers les plus importants inscrits au programme cette année : la rénovation de la voirie d'intérêt communautaire entre Philips et le rond-point de la porte 5, la rénovation de l'entrée ouest de Neyron, les aménagements de sécurité et dédiés aux modes doux à Thil...

La solidarité constitue le deuxième pôle d'investissement en 2012, pour 12,6% du budget. La CCMP prévoit notamment une somme de 200 000 € pour réaliser un accueil d'urgence, inscrit au Programme Local de l'Habitat engagé en 2011 (voir Communauté de vues n°13 d'avril 2011).

Académie de Musique et de Danse : un projet d'établissement pour garantir la qualité de l'enseignement sur le territoire

Le 17 novembre 2011, les élus communautaires votaient le projet politique de l'AMD pour les cinq prochaines années. La mise en œuvre se décline désormais au sein d'un projet d'établissement qui formalise les orientations pédagogiques et artistiques ainsi que les actions à mener jusqu'en 2017. Permettre au plus grand nombre d'accéder à une pratique diversifiée et contribuer au rayonnement culturel du territoire : telles sont les ambitions de ce document.



UN PROJET ÉLABORÉ PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

> UN PROJET POUR 5 ANS

Dès le mois de décembre 2011, sous l'impulsion de Bernard Burlat, directeur de l'Académie, et d'Antoine Aurèche, en charge de la coordination pédagogique, l'équipe des professeurs a commencé à réfléchir au projet d'établissement de l'Académie. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour élaborer ce document :

- établir un diagnostic précis recensant les différents projets menés et les valeurs sur lesquelles s'appuient les enseignements des différents départements : ouverture et diversité, échange et développement,
- faire émerger un projet consensuel qui garantisse pour les 5 années à venir (2012-2017) l'équilibre entre pédagogie exigeante, esthétique musicale variée et « volonté d'offrir au plus grand nombre un enseignement artistique spécialisé de qualité. »

> UN PROJET EN PHASE AVEC LES PERSPECTIVES DES COLLECTIVITÉS

Depuis plusieurs années déjà, le travail de l'Académie s'inscrit pour sa majeure partie dans les objectifs et préconisations communautaires, départementales et nationales existantes :

- le projet politique de la CCMP pour l'Académie (voir Communauté de vues n°15 de janvier 2012),
- le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques,
- les orientations nationales, via le Schéma d'Organisation Pédagogique National et l'introduction commune à l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique, publiée par le Ministère de la Culture.

L'Académie a par exemple déjà mené une action « hors les murs » pour aller à la rencontre de publics qui ne peuvent s'y rendre (voir encart).

LA MISE EN ŒUVRE : 8 ACTIONS POUR L'AVENIR DE L'ACADÉMIE

L'équipe pédagogique a ensuite élaboré 8 fiches actions pour répondre de manière concrète et dimensionnée aux besoins et objectifs mis en lumière par ce travail d'état des lieux, de diagnostic et de concertation :

- **L'AMD, un pôle d'enseignement artistique spécialisé** / pérenniser l'enseignement spécialisé dans les disciplines musique et danse,
- **Démocratisation de l'enseignement artistique et ouverture plus grande aux publics** / optimiser la gestion du parc instrumental, diversifier l'offre pédagogique, ouvrir l'Académie à l'enseignement de nouvelles esthétiques en direction des jeunes,
- **Renforcement des pratiques amateurs au sein de l'enseignement artistique spécialisé** / organiser l'enseignement autour de l'autonomie, l'expérience de la scène et la pratique collective amateur,
- **Création du Réseau des Arts de la Côte (RAC)** / favoriser les rencontres et partenariats entre l'AMD et les associations culturelles du territoire,
- **L'AMD, un centre de ressources pour les pratiques amateurs du territoire** / tisser un lien entre l'Académie et les musiciens et danseurs amateurs du territoire ; proposer une nouvelle offre pédagogique peu coûteuse et de qualité sur des thématiques spécifiques,

LA TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE, PREMIÈRE MESURE D'OUVERTURE

Annoncée dès la rentrée 2010-2011 et précisée dans le projet politique voté en novembre 2011, la tarification différenciée vise à ouvrir l'Académie à de nouveaux publics. En permettant au plus grand nombre d'accéder à ses enseignements, ce système de tarification qui s'appuie sur les revenus des foyers autorise une véritable démocratisation de la culture et un accès à l'art sans distinction de milieu socio-professionnel.

> COMMENT ÇA MARCHE ?

La grille tarifaire qui sera appliquée dès la rentrée 2012 a été élaborée avec le plus grand soin. Une étude qualitative et quantitative des familles actuellement inscrites et la prise en compte des activités des élèves ont permis de définir 5 tranches de quotient.

L'Académie chez Joséphine Guillon

Depuis la rentrée 2011, l'Académie de Musique et de Danse a mis en place en collaboration avec l'établissement Joséphine Guillon, à Miribel, un atelier à destination des pensionnaires de la maison de retraite. Une fois par mois, Fernando Mac Catty offre aux personnes âgées une initiation musicale très appréciée autour des sons et des rythmes. En s'appuyant sur le principe de la musicothérapie, cette approche non verbale favorise la communication et l'expression.



- **Affirmation d'une action en direction de la jeunesse et des établissements scolaires** / renforcer le lien existant entre l'Académie et les établissements scolaires du territoire ; expérimenter des actions d'éducation et de sensibilisation artistique dans les groupes scolaires et les centres sociaux et de loisirs,
- **Sensibilisation des publics empêchés et des publics multiculturels** / sensibiliser et diffuser auprès des publics empêchés et initier des partenariats avec les associations multiculturelles du territoire,
- **Rayonnement de l'AMD sur le territoire** / faire de l'Académie une force de proposition et un partenaire de l'expression artistique du territoire.

Les actions de mise en œuvre de ces missions seront détaillées dans le prochain magazine Communauté de vues.

« Avec ce projet d'établissement, l'Académie développe son enseignement auprès de nouveaux publics et renforce les synergies avec les différents acteurs culturels du territoire. »

André GADIOLET,
Vice-Président en charge
de la Culture et du Tourisme



La tranche médiane comprend plus de 50% des foyers inscrits (qui ne verront donc pas de modification de leur tarif d'inscription) et les tarifs sont modulés de part et d'autre de cette tranche :

- de -10% à +10% pour l'éveil musical, l'éveil à la danse, les chœurs et ateliers et les cours de danse,
- de -40% à +40% pour les différents cursus instrumentaux et voix.

Les recettes seront équilibrées entre les tranches, les « plus » compensant les « moins ». Les droits d'inscription restent quant à eux fixes, à 40 €.

> EN BREF

- Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial calculé sur le revenu fiscal de référence du foyer pour l'année N-1.

- La tarification différenciée est mise en place sur 5 tranches de quotient.
- La tarification différenciée s'applique à l'ensemble des enfants et étudiants de moins de 25 ans résidant sur le territoire de la CCMP. Elle ne s'applique pas aux adultes.
- Les enfants d'une même famille continueront à bénéficier d'un abattement sur les droits de scolarité : 5% pour 2 enfants, 10% pour 3 enfants, 15% pour 4 enfants et au-delà.

Tarifs, dossier d'inscription...

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la CCMP :

www.cc-miribel.fr ou auprès de l'Académie de Musique et de Danse.



ENVIRONNEMENT : plus de tri, moins de déchets et encore des projets !



Engagés dans le programme de prévention et de réduction des déchets mené par Organom auprès de ses 9 intercommunalités membres, la CCMP et ses habitants multiplient les efforts pour mieux trier et aussi pour réduire de manière sensible le volume de déchets, recyclables ou non. La CCMP poursuit et développe des actions en ce sens. Foyers témoins, association de recyclage du textile, tri sélectif... Suivons ceux qui participent de très près à la préservation de notre environnement !

Opération foyers témoins : déjà des résultats positifs !

Organom, syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés, mène depuis 2009 un programme local de prévention et de réduction des déchets sur 18 intercommunalités, dont la CCMP. **Objectif : réduire de 7% la production de déchets sur notre territoire d'ici 2014 (soit 5 kg/an/habitant).** Dans ce cadre, le syndicat a lancé pour la deuxième année consécutive une action de sensibilisation auprès des familles, en partenariat avec l'association Hélianthe.

UN DISPOSITIF ENCADRÉ

Onze familles volontaires ont été recrutées sur le territoire de la CCMP : les foyers témoins.

Du 26 novembre au 16 décembre 2011, chacune d'entre elles a pesé ses déchets sans changer ses habitudes.

Du 17 décembre 2011 au 30 avril 2012, les foyers témoins ont pesé leurs déchets en appliquant 3 gestes de leur choix (composter, utiliser des éco-recharges, boire l'eau du robinet, coller un stop pub sur sa boîte aux lettres...)

Durant ces 4 mois, les foyers témoins ont été sensibilisés, conseillés et accompagnés par Hélianthe pour les aider à réduire la quantité de déchets produits, à consommer de manière plus responsable et à réduire la toxicité de leurs déchets.

UN « TÉMOIN » NOUS EN PARLE

Ceux qui parlent le mieux de l'opération étant ceux qui y ont participé, laissons la parole à **Sébastien Païs**, habitant de Miribel et **foyer référent de la CCMP** durant l'opération.



► Étiez-vous déjà sensible au tri et à la réduction des déchets avant l'opération ?

Oui, je faisais déjà attention aux suremballages, je faisais le tri sélectif et compostais mes déchets verts, j'utilisais des noix de lavage, des piles rechargeables, des ampoules basse consommation, etc. J'étais également très attentif à mes consommations d'eau et d'électricité.

► Alors quels gestes supplémentaires avez-vous mis en place ?

Parmi les gestes proposés, il y en avait peu que je ne pratiquais pas déjà. Avec l'opération, je me suis engagé à acheter plus d'éco-recharges. Avant je n'y pensais pas vraiment, sauf pour la lessive ou le savon liquide. Maintenant j'achète beaucoup plus de produits en recharge ou en vrac : alimentaire, détergents...

J'ai également multiplié les gestes alternatifs, comme faire mes conserves moi-même, réutiliser des matières et des objets, en détourner l'usage, etc. Avant de jeter, je regarde toujours si je peux faire quelque chose.

« Avant de jeter, je regarde si je peux faire quelque chose »

La visite du centre de tri m'a aussi fait prendre conscience que je faisais des erreurs.

J'avais tendance à jeter tous les plastiques dans le bac jaune alors qu'ils ne sont pas tous recyclables.

► Avez-vous été accompagné durant ces quatre mois ?

Oui. Je recevais chaque semaine une lettre d'information de l'association Hélianthe, qui apportait des astuces, faisait penser à de petits gestes, et donnait des conseils pour réduire son impact sur l'environnement.

En mars, tous les foyers témoins se sont réunis lors d'un bilan de mi-parcours. Nous nous sommes aperçus que nos déchets non renouvelables diminuaient mais que le volume de nos déchets recyclables augmentait. Cela m'a fait prendre conscience que je pouvais faire encore mieux, aller encore plus loin. Il m'est donc arrivé plusieurs fois de contacter Juliette, l'ambassadrice du tri de la CCMP, pour lui demander des conseils ou lui poser des questions.

« Pour moi, c'est 100% positif »

► Un dernier mot ?

Pour moi, c'est 100% positif ! J'ai vraiment apprécié la démarche car ce n'est pas contraignant et même si on est déjà bien au courant, ça permet de s'améliorer encore chaque semaine, et on apprend plein de choses.

BIENTÔT L'HEURE DU BILAN

Si les résultats définitifs ne seront connus que le 2 juin, **le bilan de mi-parcours de février est déjà très encourageant** : la part d'ordures ménagères sur le poids total de déchets est passée de 54% à 43% en 2 mois, soit une augmentation de 11% des déchets triés chez les foyers témoins !

Réduction des déchets et amélioration du geste de tri sont donc intimement liés, notamment en faisant au quotidien des **gestes responsables** simples - achat de produits réutilisables ou en éco-recharges, compostage, utilisation de piles

rechargeables... - ou plus « alternatifs » - utilisation de couches lavables, fabrication de produits ménagers...

D'ores et déjà, cette opération a permis de fédérer les familles recrutées qui deviennent progressivement de véritables ambassadeurs de prévention au sein de leur entourage !

Grand angle

COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU > CCMP > COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU > CCMP > COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL

Tri et réduction des déchets : toujours en progrès !

Depuis 2009, la CCMP s'est engagée auprès d'Organom à diminuer son volume de déchets collectés à 291 kg/an/habitant d'ici 2014. C'est pourquoi elle accompagne ses habitants pour continuer à améliorer la qualité du tri et réduire nos déchets :

- l'opération foyers témoins (voir page 6),
- la réorganisation de la déchèterie,
- un projet de ressourcerie textile...

LE TRI SÉLECTIF : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS !

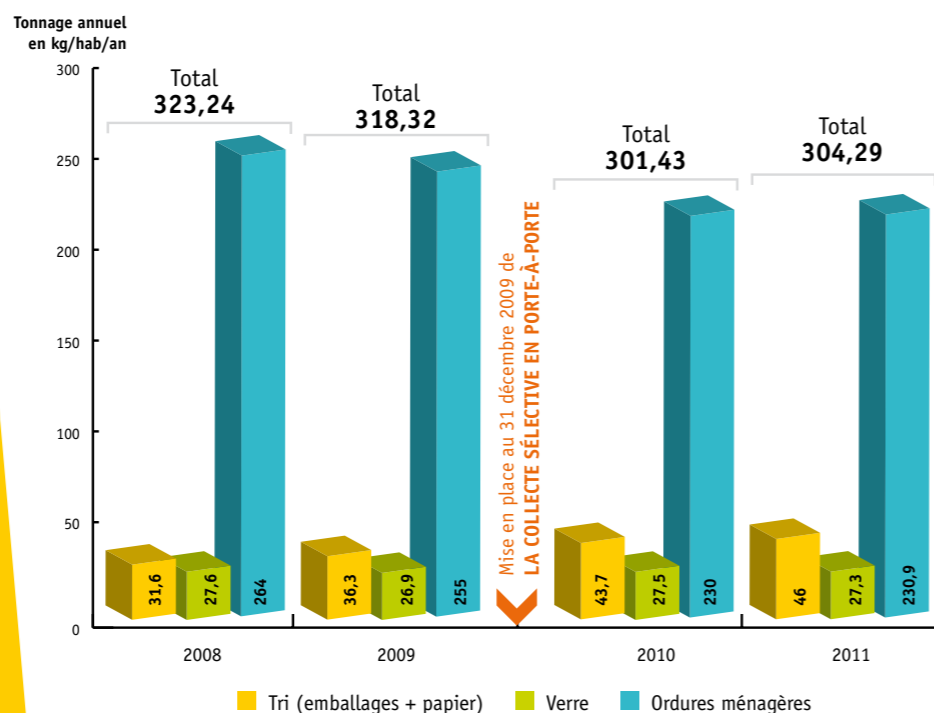
Depuis 2008, sur le territoire de la CCMP, le poids des déchets triés (emballages, papier et verre) a augmenté de 26% tandis que le poids total des déchets a diminué de 4% (voir graphique ci-dessous) !

Mais malgré ces résultats très encourageants, restons vigilants ! En 2011, le volume de déchets a à nouveau augmenté et les erreurs de tri engendrent un taux de refus en collecte sélective de plus 13%, qui apparaît en augmentation sur le premier trimestre 2012. Alors ne relâchons pas notre attention et continuons nos efforts !

Pour mémoire **tout ce qui se recycle ne se dépose pas dans les sacs ou bacs jaunes, qui sont exclusivement destinés à accueillir les déchets issus des emballages ménagers** (boîtes de conserve, cannettes, aérosols, bidons de sirop, papiers, journaux et magazines, cartonnets...).

Peuvent donc **faire l'objet d'un refus** les barquettes plastique ou polystyrène, les films et sacs plastiques, les pots de produits laitiers, la vaisselle, les piles, les vêtements (voir ci-contre), les déchets verts, la litière pour chat...

Et si vous avez encore quelques doutes, demandez le *Mémo tri* à la CCMP ou consultez le site internet de la CCMP !



« Les nombreuses actions que mène et soutient la CCMP en faveur du tri et de la réduction des déchets convergent toutes vers un seul objectif : préserver l'environnement et améliorer le bien-être de ses habitants. »

PIERRE GOUBET, Vice-président en charge de l'environnement



Développement durable : sensibiliser les citoyens de demain

Juliette, ambassadrice du tri à la CCMP, multiplie les actions d'information et de sensibilisation auprès des plus jeunes.

Depuis la rentrée 2009, un partenariat a par exemple été mis en place entre la CCMP et le collège Anne Frank de Miribel. Objectif : sensibiliser les élèves de 6^{ème} à l'importance du tri sélectif à la maison comme au collège. Cette opération offre aux élèves une traduction concrète et pédagogique du programme scolaire : *Influence de l'Homme sur le peuplement, Éducation au développement durable*, en lien direct avec le projet d'établissement. Au menu : visite du centre de tri, intervention sur le recyclage des emballages, travail créatif à partir de déchets...



Juliette intervient également auprès du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Miribel pour sensibiliser les jeunes élus à la thématique des déchets et les accompagner dans la réalisation d'une action.

Le 24 avril 2012, la CCMP et les enfants du CME ont d'ailleurs organisé et présenté une soirée d'information autour du tri sélectif.

UNE DÉCHÈTERIE RÉORGANISÉE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Depuis le 2 avril, la CCMP a mis en place à la déchèterie intercommunale un nouveau règlement qui s'appuie principalement sur un contrôle d'accès et des droits d'entrée pour les professionnels (voir Communauté de vives n°15 de janvier 2012). **Pour plus de sécurité et une gestion optimisée, l'accès sera désormais réservé aux habitants, professionnels, administrations et associations du territoire, munis d'une carte d'accès** (inscription auprès de la CCMP).

Chacun pourra y déposer déblais et gravats, cartons, ferrailles, déchets d'équipement électrique et électronique, luminaires, déchets verts, bois, encombrants (voir ci-contre), PVC, plâtre, déchets dangereux, huiles minérales, batteries et piles.

Pour plus d'informations :

- le règlement de déchèterie disponible sur www.cc-miribel.fr
- le Guide la déchèterie intercommunale joint à ce magazine ou téléchargeable sur le site de la CCMP



MOINS JE TRIE, PLUS JE PAIE !

Rappelons que bien trier est important car cela influe directement sur notre fiscalité. **Les erreurs de tri annulent les efforts de tri de chacun et peuvent entraîner le refus d'une benne entière.**



1 tonne de déchets refusés



1 tonne d'ordures ménagères



1 tonne de déchets triés

BIENTÔT UNE RESSOURCERIE TEXTILE SUR LA CÔTIÈRE

Nous allons bientôt pouvoir offrir une seconde vie à nos textiles ! L'association Côtière Services, soutenue financièrement par la CCMP et la 3CM, collectera en effet des vêtements sur le territoire à partir de mai. Les collectes s'effectueront via des opérations ciblées ou des collecteurs. Le Conseil Municipal des Enfants de Miribel a par exemple organisé un ramassage textile auprès des 4 groupes scolaires de la ville et d'autres actions sont déjà envisagées. Un point d'apport volontaire sera également installé près du tennis à Neyron.

Un excellent moyen pour réduire le volume de nos ordures ménagères et participer à une démarche d'insertion sociale puisque l'association emploiera et accompagnera des personnes en difficulté.

Association Côtière Services :

- siège : 7, rue des Écoles à Saint-Maurice-de-Beynost
- atelier : 238, Grande Rue à Montluel

DU 21 AU 25 MAI, SORTEZ VOS ENCOMBRANTS !

- **Lundi 21 mai :** Miribel centre et Mas Rillier
- **Mardi 22 Mai :** les Échets et Beynost
- **Mercredi 23 Mai :** Tramoyes
- **Judi 24 mai :** Neyron
- **Vendredi 25 mai :** Thil et Saint-Maurice-de-Beynost

Durant la semaine du 21 au 25 mai, les déchets suivants pourront être collectés :

Électroménager : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, aspirateur, machine à laver, fourneau, poêle à mazout (réservoirs vides).

Mobilier : table, chaise, sommier, lit, matelas, armoire démontée, canapé, fauteuil, bureau, chevet, commode, salon de jardin, parasol, etc.

Appareils de chauffage et sanitaires : radiateur, chaudière démontée, cumulus, ballon d'eau chaude, chauffe-eau, lavabo, baignoire, bac à douche, bidet, etc.

Objets divers : vélo, poussette, landau, table à repasser, jouet, divers articles de cuisine, articles de sport.

Pour que la collecte se déroule au mieux et n'occasionne aucune gêne, merci de respecter ces quelques consignes :

- 1/ Stockez vos encombrants à l'endroit où vous mettez habituellement votre bac à ordures ménagères.
- 2/ Vérifiez que vos encombrants ne gênent pas la circulation des véhicules. Ne déposez pas vos déchets sur la voie.
- 3/ Ne déposez pas de déchets pouvant être recyclés ou jetés dans la poubelle habituelle. Si vous avez un doute sur la nature des objets déposés, appelez la Communauté de communes au 04 78 55 52 18.
- 4/ La collecte commence à partir de 6h. Pensez à sortir vos encombrants la veille à partir de 19h !

ATTENTION ! Les contrevenants qui ne respecteraient pas les consignes de collecte (dépôts non autorisés ou mal présentés, dépôts sur la voie publique en dehors des jours de passage) s'exposent à des sanctions : facturation de l'enlèvement accompagnés de poursuites pénales.



La CCMP aménage

BEYNOST : BIENTÔT L'OUVERTURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage ouvrira ses portes début juin 2012 à Beynost. Elle pourra accueillir **24 caravanes sur 12 emplacements**, sous la responsabilité du gardien-régisseur Frédéric Kimmel. Celui-ci aura pour principales missions de :

- coordonner la programmation des missions en relation avec le médiateur départemental des gens du voyage et les représentants des groupes,
- accueillir les groupes de gens du voyage,
- procéder aux formalités d'arrivée des groupes (présentation du règlement intérieur et des conditions tarifaires, signature de la convention d'occupation temporaire, réception de la caution, facturation et encaissement des redevances, réalisation de l'état des lieux d'entrée...),
- visiter quotidiennement l'aire pour s'assurer du bon déroulement du séjour et échanger avec les responsables des groupes,

- assurer un rôle de relais auprès des partenaires (commune, riverains, APRR, police municipale...),
- procéder aux formalités de départ des gens du voyage (réalisation de l'état des lieux de sortie, remise de la caution, faire appel au prestataire pour le nettoyage de l'aire...),
- tenir une régie en liaison avec la Trésorerie,
- veiller à l'entretien du terrain (nettoyage, menues réparations...).

Pour mémoire, les travaux sont intégralement pris en charge par la CCMP, à l'exception de la voirie d'accès réalisée par la commune de Beynost. Le coût total des travaux s'élève à 1 098 185 €, subventionnés à hauteur de :

- 24 000 € par la CAF de l'Ain,
- 256 116 € par l'État (Direction Départementale des Territoires et Direction de la Cohésion Sociale),
- 36 588 € par la CG01.

THIL : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ET DE MODES DOUX

La CCMP a voté lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2012 l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire à Thil. Les travaux débuteront au 2^{ème} semestre 2012 et concerneront dans un premier temps des **aménagements de sécurité et de modes doux sur la RD61b** :

- du carrefour du Mas Durand jusqu'en amont du parking du cimetière,
- du carrefour de la rue du stade jusqu'à la rue du Canal.

La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2013.

Le budget maximum prévisionnel provisionné par la CCMP est de **630 000 € TTC**, répartis comme suit :

- 359 000 € sur l'exercice 2012,
- 271 000 € sur l'exercice 2013.

Et bientôt...

LE 13 MAI, DESTINATION : NATURE !

Le Grand Parc organise sa fête annuelle « **Destination Nature** » le **dimanche 13 mai 2012**. « 100% nature depuis 2003 », cette manifestation axée autour de la mobilité et de l'organisation de convois « modes doux » depuis les communes

riveraines, est aujourd'hui l'occasion d'un partenariat entre le Grand Parc et la CCMP. En effet, la principale voirie du Parc étant fermée à la circulation automobile, **les bus COLIBRI assureront une desserte interne**, reliant les parkings au site de la fête.

DESTINATION NATURE
 Dimanche 13 mai 2012
 10^e FÊTE DU GRAND PARC MIRIBEL JONAGE
 SPORT • NATURE • CULTURE • SOLIDARITÉ
 Animations et activités gratuites ou à petits prix pour tous



Au cours des derniers mois...

L'ACADÉMIE CHANTE PIERRE PERRET POUR LA PETITE ENFANCE

Le 22 mars dernier, la commune de Miribel recevait Pierre Perret dont le nom a été choisi pour désigner le Pôle Petite Enfance de la commune, créé en 2005. Le célèbre chanteur a été accueilli par les enseignants de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP, faisant de cette inauguration un joli moment d'échange avec l'un des artistes français les plus reconnus. Le soir, ce sont les enfants de l'Académie qui ont rendu hommage à Pierre Perret sur la scène de l'Allégro, chantant quelques-unes de ses plus belles chansons, telle *Lily* ou *La petite Kurde*.



VAS-Y PETIT ! UN FESTIVAL PRINTANIER SOUTENU PAR LA CCMP



À Miribel, même le jeune public a son festival ! Du 30 mars au 6 avril, l'Office Culturel de Miribel (OCM) organisait la 2^{ème} édition de **Vas-y petit ! 7 jours de spectacles, expositions, ateliers et bons moments à l'Allégro**, « mais pas que ». « Quand la caravane passe » – ou un dispositif de 4 caravanes-spectacles – a par exemple proposé chaque soir cinéma, fables, théâtre ou concerts à Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Thil, offrant à près de 2 000 enfants joie et bonne humeur.

Lors du Conseil communautaire du 24 janvier 2012, la CCMP, avait confirmé son engagement en faveur des spectacles destinés au jeune public en votant à l'unanimité une **subvention de 24 000 €**, soit une aide d'environ 15 € par enfant. Cette somme s'ajoute à la subvention annuelle de 12 000 € que la CCMP verse à l'OCM au titre de sa compétence « spectacles scolaires ».

La CCMP mettra également en place, **gratuitement pour ses habitants, un système de navettes** leur permettant de rejoindre confortablement ce grand événement festif, selon les horaires et itinéraires suivants :

Sens CCMP => Grand Parc

Itinéraire 1 >	Beynost Gare	Saint-Maurice-de-Beynost Gare	Grand Parc
Itinéraire 2 >	Neyron Mairie	Miribel Allégro	Grand Parc
	11h20	11h30	11h50
	12h30	12h40	13h00
	14h15	14h25	14h45

Sens Grand Parc => CCMP

Itinéraire 1 >	Grand Parc	Saint-Maurice-de-Beynost Gare	Beynost Gare
Itinéraire 2 >	Grand Parc	Miribel Allégro	Neyron Mairie
	15h40	16h00	16h10
	16h45	17h05	17h15
	18h00	18h20	18h30

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : À LA DÉCOUVERTE DE LA CÔTIÈRE... EN 1900

Les 15 et 16 septembre 2012, à l'occasion des journées du patrimoine, l'Office de Tourisme de la CCMP a souhaité mettre en lumière la vie quotidienne sur la Côtère, telle qu'elle était il y a plus d'un siècle. **La Côtère en 1900 : travail et temps libre** fera parcourir aux curieux le territoire à la découverte des activités qui ont marqué l'histoire.

À Beynost, les **villégiatures des médecins lyonnais** de l'époque s'exposeront aux côtés des incroyables inventions de Gaston Lapalus.

À Miribel, **l'industrialisation** se dévoilera au détour de visites commentées, d'expositions ou de promenades en barque.



Neyron ouvrira grand les portes de son Fort et de son église, qui accueillera une exposition sur les chasubles. Une balade nature et histoire permettra à chacun de découvrir **les particularités de la flore locale**, particulièrement celle de la protégée Costière du Bois de Laie.

Saint-Maurice-de-Beynost, en mémoire des vignes qui l'habitaient au XIX^{ème} siècle, dévoilera **les secrets du vin** lors d'une visite de cave.



Enfin, Thil mettra en avant son **agriculture** tandis qu'à Tramoyes, visite de ferme, découverte de ruches avec dégustation de miel et portes ouvertes à la chèvreserie permettront de découvrir **l'élevage** « grandeur nature ».



Retour en images

COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU > CCMP > COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COLIBRI Une inauguration de haut vol !



Le samedi 25 février, Colibri a quitté le nid ! **Quatre années de travail récompensées par l'inauguration du nouveau réseau de transport en commun de la Côteière.** 8 bus ont fait la tournée des communes de la CCMP avant de laisser place à l'ouverture du Village infos, devant l'Allégo, qui a permis aux habitants de faire plus ample connaissance avec ces drôles d'oiseaux colorés.

Le gestionnaire de la société de transport Philibert et les élus de la CCMP ont ensuite présenté le réseau Colibri plus officiellement et annoncé la bonne surprise : **la gratuité du réseau jusqu'au 31 mars !** Cette offre a ainsi permis à 3 000 voyageurs de découvrir nos lignes en mars !

➤ **Toutes les informations sur Colibri sont disponibles auprès de la CCMP au 04 78 55 52 18 ou sur www.bus-colibri.fr**



Agenda

ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Retrouvez l'intégralité des manifestations de l'Académie de Musique et de Danse sur

➤ www.cc-miribel.fr

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Retrouvez toute l'actualité des associations soutenues par la CCMP sur leurs sites :

➤ **Ain Sud Foot**
www.ainsudfoot.footeo.com

➤ **Beynost BMX Côteière**
www.beynostbmxcotiere.free.fr

➤ **Côteière Handball**
www.cotierehandball.free.fr

➤ **Pétanque Miribel Côteière**
www.e-monsite.com/petanque-miribel-cot/

➤ **Saint-Maurice Côteière Volley**
www.smcv.free.fr

➤ **Vertical Côteière**
www.vertical-cotiere.fr

Retrouvez les prochains rendez-vous sur internet !